

*La transformation de la
voie professionnelle, du
baccalauréat
professionnel et les
langues vivantes*

Quelques rappels

- **Plusieurs vade-mecum :**

<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

- consolidation des acquis et accompagnement personnalisé

- co-intervention**

- réalisation du chef d'oeuvre**

- renforcer les usages du numérique**

- la classe de Troisième prépa-métiers

- adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans

- préparation à la poursuite d'études**

- les mobilités internationales et européennes**

- module de préparation à l'insertion professionnelle

Aménagement de la co-intervention en Terminale

L'arrêté du 21 novembre 2018 : une partie des enseignements généraux et professionnels est assurée en co-intervention par un professeur d'enseignement professionnel conjointement avec un professeur enseignant le français ou un professeur enseignant les mathématiques-sciences. Le comité de suivi de la transformation de la voie professionnelle a exprimé le souhait de pouvoir **aménager une partie de cet horaire** pour le niveau de la classe terminale **afin de** permettre aux établissements de **mieux répondre aux besoins des élèves à cette étape de leur parcours.**

A compter de la rentrée 2021 : possibilité de modifier en classe terminale l'usage des séances de co-intervention, sur la base d'une réflexion menée en conseil pédagogique et des orientations portées par le projet d'établissement. L'établissement pourra ainsi, après validation du conseil d'administration, choisir d'introduire un atelier philosophique dans un objectif de développement de la culture générale, ou de **proposer de nouvelles disciplines en co-intervention**, ou de renforcer l'horaire d'accompagnement déjà prévu pour les modules complémentaires d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études.

Le chef d'oeuvre

Vade-mecum

- **Concerne tous les élèves de Bac pro en première et terminale.**
- **Démarche pluridisciplinaire** qui prend **ancrage dans la spécialité professionnelle** de l'élève. Toutes les disciplines ont donc vocation à participer à la réalisation du chef d'oeuvre.
- **Des partenaires internes et externes** peuvent être sollicités.
- **Démarche de réalisation concrète** qui développe des compétences professionnelles issues du référentiel du diplôme et des compétences communes aux enseignements généraux et professionnels.
- **Peut prendre toute forme** : conception et réalisation d'un produit fini (en bois, métal, . . .), d'un texte, d'un journal, d'un site internet, d'un film, de l'organisation d'un événement, de la création d'une entreprise virtuelle, etc.

- **Appui sur les outils numériques** pour faire, comprendre, apprendre et présenter.
- **Production individuelle ou collective.** Si collective, la part du travail individuel de l'élève doit être suffisante pour pouvoir être évaluée.
- **L'évaluation certificative : une présentation orale individuelle et un échange avec les enseignants ayant assuré le suivi du chef d'oeuvre.** La note attribuée à cette occasion sera portée sur le livret scolaire et viendra pondérer une des épreuves professionnelles selon un coefficient à déterminer. Elle comptera donc pour la certification finale et la délivrance du diplôme.
- Selon le thème retenu, le chef-d'oeuvre pourra permettre de construire les compétences visées dans **les parcours éducatifs des élèves (Artistique et Culturel, Santé, Citoyen, Avenir).**
- Un vade-mecum (étapes : pages 9, 10 et 11).

Circulaire du 22 octobre 2020

- Oral du chef d'oeuvre à partir de la session 2022
- Préparation depuis la classe de Première
- Articulation de savoirs théoriques et généraux et mise en œuvre de pratiques professionnelles
- Production matérielle ou immatérielle
- Quelques exemples concrets :
 - créer un restaurant écoresponsable
 - créer un salon de coiffure solidaire
 - élaborer un objet connecté et autonome
 - organiser un concours ou une manifestation culturelle en lien avec la filière de métiers
 - concevoir une mini-entreprise s'inscrivant dans une démarche de développement durable
 - monter une exposition
 - présenter une réalisation artistique ou technique innovante

- **Evaluation du chef d'oeuvre** selon **deux modalités** :

-évaluation du projet menée **tout au long des deux années de formation** et portée sur le bulletin de notes, permettant d'enregistrer la note figurant au livret scolaire en fin de Première et en fin de Terminale

-évaluation de la **présentation orale terminale**

L'évaluation sur le livret scolaire

- La note retenue pour l'élaboration du chef d'oeuvre au titre du livret est la **moyenne des notes obtenues au cours du parcours de formation en classe de Première et de Terminale.**
- Elle est **inscrite au livret scolaire en fin de Première et de Terminale.**
- **Si pas d'évaluation chiffrée systématique** à chaque fin de trimestre ou de semestre, **nécessité de porter une appréciation générale** pour signifier de façon régulière les progrès ou les difficultés rencontrées par l'élève.
- Le chef d'oeuvre étant pluridisciplinaire, **au moins 2 enseignants fixent conjointement la note.**

- **Critères :**

- capacité de l'élève à **mobiliser ses compétences et connaissances**, les ressources internes ou externes, à **s'organiser et planifier son travail, s'intégrer dans son environnement et/ou un collectif de travail, à prendre des responsabilités et des initiatives, à s'adapter aux situations et proposer des solutions, à rendre compte de l'état d'avancement du chef d'oeuvre et à analyser et évaluer son travail personnel.**

- compétences relationnelles**

- persévérance et capacité de motivation**

- créativité**

Le barème

- Capacité à mobiliser ses compétences, connaissances et les ressources disponibles : **40 %**
- Capacité à s'engager, à organiser son travail et à s'intégrer dans son environnement : **30 %**
- Capacité à analyser son travail, à s'adapter aux aléas et à rendre compte du travail mené : **30 %**

En cas d'absence d'évaluation sur livret (absentéisme répété empêchant l'évaluation), la note de 0 est attribuée.

L'oral de présentation

- Concerne tous les élèves
- Préparation à cet oral tout au long du cursus
- Evaluation organisée à partir du mois de mai sous la responsabilité du chef d'établissement
- Durée : 15 minutes (5 minutes de présentation et 10 minutes de questionnement)
- Support : possibilité de s'appuyer sur un support de 5 pages recto maximum que le candidat utilise librement (mais pas de lecture). Le support ne doit pas nécessiter la mise à disposition d'un quelconque matériel.

- Commission d'évaluation : deux enseignants (un des deux a accompagné la réalisation du chef d'oeuvre)

Critères d'évaluation et pondération:

- capacité à restituer le travail mené dans le cadre de la réalisation du chef d'oeuvre (50%)
- capacité à analyser sa démarche et à la situer dans le métier de la filière professionnelle (50%)
- Absence d'oral : n'entraîne pas la non-délivrance de diplôme mais attribution de la note de 0

- Note sur 20.
- L'écart de points supérieurs ou inférieurs à 10 est affecté d'un coefficient 2.
- Ces points coefficientés sont intégrés à la somme des points obtenus par le candidat aux épreuves permettant le calcul de la moyenne générale requise pour être admis à l'examen.
- Si points supérieurs, ajout.
- Si points inférieurs, retrait.

Renforcer les usages du numérique

- 9ème compétence commune aux professeurs : Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Le numérique au service :
 - de l'amélioration des conditions d'apprentissage
 - de la consolidation des acquis
 - du suivi du développement des compétences
 - de la construction d'un parcours

- Le numérique omniprésent (chef d'oeuvre, mobilités, etc.)
- Attention qui doit être portée sur les usages plus que sur les outils
 - quelle plus-value en cours ?
 - quelle utilisation en dehors du cours ?
 - Motivation
 - Gain en temps
 - Renforcement de la communication
 - Variété des tâches

- Diverses fiches ressources (7)
- Fiche 6 : Le règlement général de la protection des données ... qu'est-ce que ça change ?

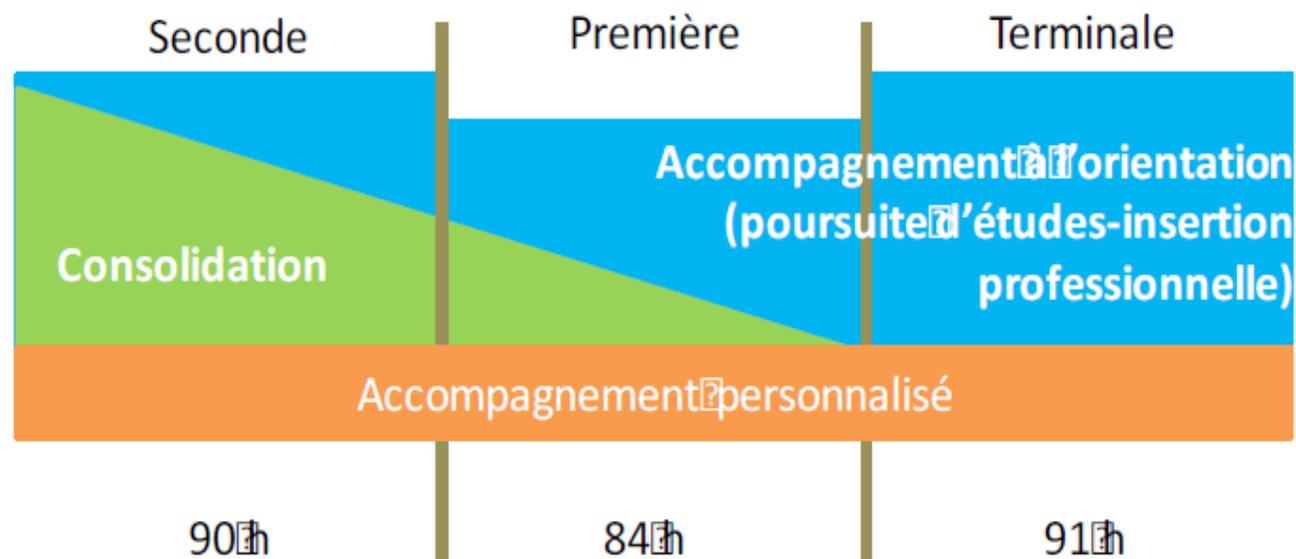
Préparation à la poursuite d'études

- Deux modules sont proposés aux élèves :
 - module de préparation à l'insertion professionnelle (cf.vade-mecum correspondant)
 - module de préparation à la poursuite d'études
- Le bac pro initialement prévu pour une insertion professionnelle immédiate mais est de plus en plus suivi d'une poursuite d'études.

- Objectif : faciliter et accompagner le passage du lycée au supérieur
- Comment ? > en formalisant de façon institutionnelle dans le cadre d'un horaire dédié l'accompagnement des élèves tout au long d'un processus d'orientation
- Horaire dédié : les 265 heures prévues pour la consolidation des acquis, l'AP et l'accompagnement au choix de l'orientation

Schéma

Positionnement du module de préparation à la poursuite d'études dans le cycle de formation du baccalauréat professionnel.



- Contenu du module :
 - ✓ Amener les élèves à travailler leur projet
 - ✓ Renforcer la connaissance et l'estime de soi
 - ✓ Modifier certaines représentations des formations ou métiers
 - ✓ Mettre en miroir le projet du jeune avec lui-même

- Dans le cadre de ce module, l'élève devra :
 - s'autoévaluer
 - se projeter dans l'enseignement supérieur en dépassant l'autocensure
 - envisager à terme son insertion professionnelle en faisant évoluer ses représentations du monde économique et professionnel
 - améliorer sa mobilité**
 - préparer la procédure Parcoursup

- Les professeurs devront amener l'élève à :
 - ✓ Développer des compétences en littératie
 - ✓ Identifier le lien entre son travail scolaire et son itinéraire de formation
 - ✓ Renforcer son autonomie et sa prise d'initiative
 - ✓ Développer ses compétences sociales
- Les fiches outils : 7 fiches à disposition des enseignants

Les mobilités internationales et européennes

- **Nouveau programme ERASMUS + 2021/2027**
(environ 30 milliards d'euros)
- **Objectifs pour les élèves :** acquérir des compétences utiles pour un métier, contribuer au multilinguisme et à la citoyenneté européenne
- **Diverses ressources**

- **Statistiques nationales :**

- un lycée pro sur 3 impliqué dans des projets de mobilité

- 90 % des lycées professionnels qui participent organisent des mobilités du type « formations en milieu professionnel » à l'étranger

La mobilité professionnelle dans le cadre des dispositifs ERASMUS PLUS et PROTANDEM



18 500

élèves et apprentis ont pris part à une mobilité professionnelle en Europe en 2016-2017

Principales motivations

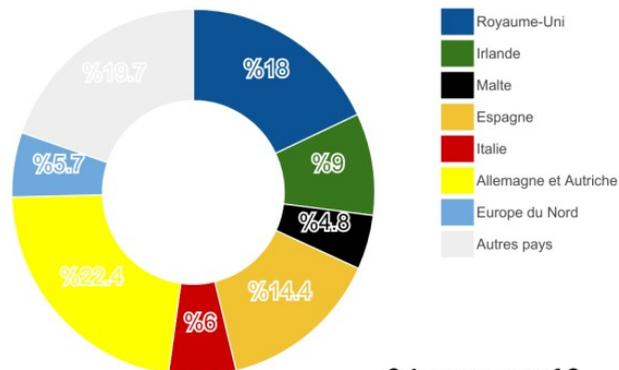
- => acquérir des compétences professionnelles et techniques 82%
- => améliorer ses compétences linguistiques 79%
- => développer des compétences personnelles 68%



26 jours

Durée moyenne de la période de formation en entreprise

32 Pays d'accueil



8 jeunes sur 10 disent avoir amélioré leurs compétences techniques, linguistiques et/ou personnelles

Filières les plus représentées :

- 17% Hôtellerie-restauration
- 12% Commerce
- 7,6% Services à la personne
- 6% Gestion Administration

Sources :
Statistiques 2016 Erasmus Plus :
<https://www.staterasmus.fr/mobilites.php>

Données Protandem pour l'Allemagne :
<https://protandem.org/fr/>

Les mobilités internationales et européennes au service de la transformation de la voie professionnelle



*Unité facultative de
mobilité et attestation
MobilitéPro en CAP et en
Bac pro
(arrêté du 30 août 2019)*

Création d'une unité facultative mobilité validant les compétences acquises au cours d'une période de formation effectuée à l'étranger, en particulier dans le cadre des programmes de l'Union européenne.

Objectifs de l'épreuve : évaluation des acquis d'apprentissage obtenus à l'occasion d'un séjour dans un pays étranger. Elle prend en compte les dimensions professionnelles et culturelles des situations rencontrées par le candidat.

Modalités de l'évaluation :

L'épreuve comprend deux parties :

- la première partie se déroule dans le pays étranger, à l'issue de la période de mobilité. Compétences C1 et C3 du référentiel
- la deuxième partie se déroule en France, au plus tard trois mois après le retour du candidat. Compétences C2, C4, C5 et C6 du référentiel.

Autres nouveautés

BRIO

- BRIO - Bibliothèque de Ressources et d'Idées pour la Réalisation du Chef d'Œuvre.
- Plateforme alimentée par des professeurs qui peuvent y déposer leurs idées de chefs d'œuvre et échanger avec leurs pairs.
- Une version grand public de la plateforme sera également proposée aux élèves, familles et partenaires.

Le Livret scolaire

- Extension du livret scolaire dématérialisé à la voie professionnelle effective. Elle concerne tous les élèves scolarisés **en 2020-2021** dans un établissement public ou privé sous contrat, **en classe de première d'un baccalauréat professionnel.**
- Le LSL voie professionnelle **sera utilisé** pour la première fois **lors des délibérations du baccalauréat professionnel de la session de juin 2022.**
- Langues vivantes page 10 et page 19 du modèle de livret.

Attestation de réussite intermédiaire

- est délivrée par le recteur, en fin de classe de première
- s'appuie sur les données présentes dans le livret scolaire dématérialisé de l'élève
- n'a pas de valeur certificative mais constitue un bilan des connaissances et des compétences de l'élève et marque ainsi une étape importante dans son parcours vers le baccalauréat professionnel.
- permet souligner les points forts constatés et d'identifier les axes de travail à envisager par l'élève pour l'obtention du baccalauréat.
- offre une opportunité d'échange et de dialogue avec l'élève et sa famille : elle constitue à ce titre un levier en matière de motivation, de persévérance et d'ambition de l'élève.

-est délivrée aux élèves qui ont obtenu en fin de première professionnelle **une moyenne calculée à partir des trois éléments** inscrits au livret scolaire suivants :

- **moyenne annuelle des notes** de l'année de première obtenues **pour chaque enseignement général et enseignement professionnel** : chaque moyenne est affectée du coefficient 1 excepté pour l'enseignement professionnel de la spécialité de baccalauréat préparée par l'élève, affectée d'un coefficient 4 ;
- **moyenne annuelle** attribuée **pour l'enseignement professionnel de la spécialité préparée**, portée sur le livret scolaire, affectée du coefficient 4 ;
- **note annuelle** obtenue au titre de la **réalisation du chef-d'œuvre** , affectée du coefficient 1.

	Enseignements	Coefficients
Enseignements professionnels Total des coefficients : 7	Spécialité d'enseignement professionnel	4
	Économie-droit / Économie-gestion (a)	1
	Prévention-santé-environnement	1
	Réalisation d'un chef-d'œuvre	1
Enseignements généraux Total des coefficients : 7	Français	1
	<u>Histoire-géographie-EMC</u>	1
	Mathématiques	1
	Langue Vivante A	1
	Physique-chimie (a) ou Langue vivante B	1
	Arts appliqués et culture artistique	1
	Éducation physique et sportive	1

(a) Enseignement qui peut figurer dans le livret scolaire avec un intitulé différent tel que mentionné dans l'arrêté de création de la spécialité de baccalauréat professionnel.

-l'élève reçoit l'attestation s'il résulte du calcul de moyenne **une note égale ou supérieure à 10 sur 20** ;

-lorsque la **moyenne de l'élève est égale ou supérieure à 9 et inférieure à 10 sur 20**, la **délivrance** de l'attestation est **soumise à l'avis du conseil de classe restreint à l'équipe pédagogique et éducative** qui statue sur la base de l'appréciation pédagogique de la période de formation en milieu professionnel, inscrite dans le livret et de l'engagement de l'élève dans sa scolarité. Ce **conseil restreint est réuni au terme de l'année scolaire de première sous la présidence du chef d'établissement** ou de son représentant.

-**En cas d'absence d'évaluation dans une ou plusieurs disciplines** lors du calcul de cette moyenne : **zéro pour une absence injustifiée, non-évalué pour une absence justifiée**, ou dispensé.

-**En cas d'absence de moyenne pour l'enseignement professionnel de spécialité**, l'attestation de réussite intermédiaire n'est **pas délivrée**.

Plateforme Etincel

- Les réseaux nationaux de ressources (RNR) pour l'enseignement technologique et professionnel proposent également des ressources pédagogiques développées par des équipes d'enseignants et de formateurs.